Avis

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **72 (1921)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Il est difficile de modifier de façon essentielle un agenda. Et, au reste, ce serait bien inutile quand, après une longue expérience, son éditeur a réussi à lui donner une forme et un arrangement définitifs. Ses lecteurs se sont habitués à la disposition admise et désirent qu'elle reste immuable. C'est ainsi qu'ils s'y retrouvent le mieux et en tirent le meilleur parti. Notre Forstkalender en est arrivé à ce stade de son beau développement. Il nous revient donc presque inchangé, et personne ne s'en plaindra. Tous ses chapitres ont été soigneusement révisés et ses indications mises au point. Notons parmi les rares innovations: les tarifs pour transports sur rail qui ont été remaniés, puis un extrait du règlement pour les transports des C F F.

Au point de vue typographique, cette 16e édition du Forstkalender n'est pas inférieure aux précédentes. Son éditeur reste soucieux de livrer de bon travail. *H. B.*

AVIS.

Nos confédérés du Tessin sont privés de tout périodique forestier en langue italienne. C'est regrettable. Aussi le Comité permanent de notre Société a-t-il décidé que pour rendre le Journal forestier suisse plus accessible aux forestiers et amis de la forêt du Tessin, il publierait dorénavant, de temps en temps, un article rédigé en italien.

L'assemblée générale de notre Société, à Soleure, a décidé une augmentation du coût de l'abonnement du „Journal forestier" qui, aujourd'hui, est très probablement le meilleur marché des journaux forestiers paraissant mensuellement. L'augmentation incessante du coût de l'impression, des clichés et du papier en a fait une nécessité, malgré que la cotisation des sociétaires vienne d'être augmentée à nouveau et portée à fr. 15.

A partir du 1er janvier 1921, le „Journal forestier suisse" coûtera fr. 6 par an. C'est, en somme, un prix encore bien modique si on le compare à celui d'autres journaux similaires, et qui n'est possible que grâce à la subvention gracieusement octroyée à notre Société par la Confédération.

Nous espérons que ce renchérissement modeste ne sera pas un prétexte à quelques abonnés pour renoncer au Journal. Nous nous plaisons à croire que tous, conscients de la solidarité qui unit les amis de la forêt, sauront s'imposer ce petit surcroît de dépenses que les circonstances actuelles ont rendu inévitable. D'avance nous leur adressons un cordial merci et profitons de l'occasion pour leur souhaiter une heureuse nouvelle année. *La rédaction.*

Communication du caissier. Vers le milieu de janvier, nous adresserons à tous nos sociétaires un formulaire pour le recouvrement de la cotisation de 1921, par le compte de chèques V 1542, à Bâle. Ainsi qu'en a décidé l'assemblée générale de Soleure, cette cotisation sera de fr. 15.

Nous prions nos sociétaires de vouloir bien solder la cotisation avant la fin de janvier, afin de permettre à notre caisse de faire face à ses engagements. Les cotisations impayées à la fin de janvier seront encaissées par rembours postal. *Le caissier.*

Sommaire du N° 12

de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen": Redaktor: Herr Oberförster Hans von Greyerz

Aufsätze: Erscheinungen beim Abfluss von Hochwasser. — Die Nachzucht des Vogelbeerbaumes und der Alpenerle. — Das Messen der Bäume hinsichtlich ihres Zuwachses. — **Vereinsangelegenheiten:** Notizen über die ausserordentliche Jahresversammlung des Schweizerischen Forstvereins in Solothurn. — **Mitteilungen:** Auffälliges aus der Pflanzenbiologie. — Nematoden, Gregarinen. — Meteorologischer Monatsbericht. — Aufforstungen. — Sprechsaal. — **Forstliche Nachrichten.** — **Bücheranzeigen.**

UN BEAU SPÉCIMEN DE L'ALISIER BLANC

Forêt domaniale de Griesbach, dans le canton de Schaffhouse

Photographié le 20 octobre 1920, alors que l'arbre était à moitié défeuillé